Plénière des Conseils de Quartier du 5ème arrondissement
du 16 janvier 2006

M. Jean TIBERI
Conformément aux textes, nous organisons cette réunion interne avec les membres officiels, c'est-à-dire désignés ou élus, et les élus eux-mêmes de ces conseils de quartier pour faire le point des activités des conseils de quartier durant l'année 2005. Je vous remercie d'être présents. Je vous remercie également d'avoir participé à un certain nombre de réunions importantes, qui ont permis la concertation, élément important qui n'est, malheureusement, pas toujours pris en compte. Je vais passer la parole à Mme BENSOUSSAN, qui est chargée de ce problème et qui va nous faire un rapport, comme elle le fait chaque année. Après quoi chacune et chacun pourra intervenir pour faire des observations ou des propositions sur le fond et sur la forme.

Mme BENSOUSSAN
Avant d'évoquer le bilan des conseils de quartier pour l'année 2005, je souhaite remercier les élus et les conseillers de quartier pour leur disponibilité cette année ainsi que les fonctionnaires de la mairie du 5ème qui ont assuré leur bon fonctionnement. En quelques chiffres, treize réunions de conseil de quartier ont eu lieu en 2005, regroupant entre 30 et 150, voire 400 personnes selon les sujets traités. Les sujets suivants ont été abordés.
En ce qui concerne le quartier Saint Victor, ils ont tout d'abord porté sur le permis de construire du bâtiment de l'Institut de Physique du Globe de Paris situé rue Cuvier et délivré dans le cadre de la rénovation du campus de Jussieu. Il a également été débattu de la restauration du couvent des Bernardins situé 24 rue de Poissy, de la propreté dans le quartier ainsi que de l'entretien et de la sécurité des espaces verts du quartier Saint Victor, notamment en ce qui concerne le Square Tino Rossi et les arènes de Lutèce.
Concernant le quartier Val de Grâce, les sujets ont porté sur le projet de construction d'un ascenseur pour personnes handicapées à la station RER Luxembourg ainsi que sur des aménagements de voirie et notamment ceux prévus dans le cadre du Mobilien 27 rue Claude Bernard et rue Gay-Lussac. À ce sujet, il semble qu'un consensus ait été trouvé pour arrêter les travaux et chercher une solution permettant la pose d'abribus de dimensions modestes afin de ne pas élargir les trottoirs.
Concernant le quartier Jardin des Plantes, il a été débattu d'aménagements de voirie, tels que la création de zones de stationnement pour deux roues ainsi que de la difficulté de circulation des piétons sur les trottoirs. Il a également été question de la volonté de rétablir les couloirs du bus 91 préexistants en raison des problèmes de circulation et de sécurité sur le boulevard Saint Marcel.
Enfin, le conseil de quartier Sorbonne a évoqué les problèmes de propreté du quartier, la création de zones de stationnement pour deux roues, les problèmes de circulation sur les trottoirs, le stationnement des autocars de tourisme, ainsi que l'accès au parvis Saint Séverin.
Je souhaite faire un récapitulatif des vœux adoptés à l'occasion des réunions des conseils de quartier en 2005.
Le conseil de quartier Sorbonne du 24 mai a émis un vœu favorable à la déviation d'un tronçon de la ligne du bus 85. Par ailleurs, il a également souhaité par un vœu la création d'un bus des universités et des écoles reliant le quartier Jardin des Plantes, les universités Censier et Jussieu, le Panthéon, Saint Germain des Prés et la Sorbonne. À ce sujet, nous ne pouvons que vivement contester la décision qui a conduit la Mairie de Paris à refuser au 5ème arrondissement la création de ce bus des universités. La RATP et le Syndicat des Transports

d'Ile-de-France avaient pourtant donné leur accord, jugeant utile la création de cette ligne. La Mairie de Paris a refusé de financer la part qui lui revenait invoquant le coût élevé du projet. Il a pourtant été financé des lignes similaires dans les 18ème, 19ème, 13ème et 14ème arrondissements.

Le 13 octobre, le conseil de quartier Sorbonne a demandé aux services de la Ville de Paris et de la préfecture de police de dégager des solutions permettant de préserver le caractère touristique du quartier Sorbonne et d'assurer la livraison des commerçants, le stationnement des autocars, la sécurité des piétons ainsi que la lutte contre le bruit et la pollution afin de répondre aux préoccupations légitimes des habitants et des commerçants du quartier de la rue du Petit Pont. D'autre part, par un autre vœu il a été demandé aux services de la Ville de Paris de réparer les bornes du parvis de l'église Saint Séverin dans les plus brefs délais, ce qui a enfin été réalisé, et à la police de renforcer les contrôles dans ce quartier.

Enfin, le conseil de quartier Sorbonne a demandé que l'exposition « Sorbonne ouverte », dont il approuve le principe, située place de la Sorbonne et prévue jusqu'au 22 janvier 2006, soit davantage limitée dans le temps car celle-ci a été mal réalisée sur le plan architectural et esthétique.

Le 20 avril 2005, le conseil de quartier Jardin des Plantes a émis les vœux suivants. Un premier vœu demandant le rétablissement de la surveillance des équipements sociaux. En effet, la Ville de Paris organisait auparavant, en complément du travail des forces de police, une surveillance de ses immeubles sociaux. Ce qui contribuait à la protection des habitants et jouait un rôle dissuasif dans ces quartiers qui ont connu des problèmes de sécurité, de trafic de drogue. Il s'agit donc de demander le rétablissement de ce service rendu aux habitants à la satisfaction de tous. D'ailleurs, le principe de cette surveillance n'a pas été remis en cause par la mairie centrale puisqu'elle a annoncé l'avoir développée et étendue dans d'autres arrondissements. Ce vœu n'a malheureusement pas reçu d'avis favorable de la part de la Mairie de Paris.

Il a, d'autre part, été demandé la couverture du terrain de tennis du gymnase Poliveau afin que celui-ci puisse être utilisé par tout temps. Il est compréhensible que cet aménagement prenne un peu de temps, mais constatant que la plupart des terrains découverts de l'est parisien sont en voie de l'être et compte tenu de l'ancienneté de notre demande, nous souhaiterions que cette opération soit finalement inscrite au budget de la ville. D'autre part, le conseil de quartier Jardin des Plantes a réitéré sa demande de chercher un autre local que le restaurant de la rue de Santeuil pour l'accueil des personnes en situation de précarité. Il avait déjà été demandé par un vœu en 2004 le maintien de ce restaurant à l'usage exclusif des personnes du troisième âge et des chômeurs, en proposant que tous les restaurants du personnel de la Ville de Paris soient ouverts aux personnes en difficulté. Notre proposition a malheureusement encore une fois été refusée. Un quatrième vœu du conseil demandait le rétablissement des moyens mis au service de la propreté dans le 5ème. En effet, celle-ci se dégrade dans notre arrondissement et il y a désormais moins de personnels et moins d'engins de lavage, notamment à eau chaude. De plus, il y avait auparavant quatorze bennes affectées à l'enlèvement des ordures du 5ème et la collecte se faisait de 6h à 8h 30 ; or, la ville a supprimé quatre ou cinq bennes dans le 5ème et l'enlèvement des ordures ménagères a dû être étendu jusqu'à midi, voire plus. Il y a donc une régression considérable dans le service rendu, et la moitié du 5ème n'est toujours pas propre à 8h 30.

Enfin, le 4 octobre dernier, le conseil de quartier Jardin des Plantes a émis un vœu concernant les aménagements du bus 91. Il a demandé qu'une étude technique et financière soit programmée en urgence par la Ville de Paris afin de rétablir au plus vite les couloirs de bus alternés tels qu'ils figuraient auparavant sur le boulevard Saint Marcel. À ce sujet, nous avions proposé pour le bus 91 une solution consistant à maintenir les couloirs de bus existants en les renforçant par des séparateurs légers. Cette solution respectait le même objectif de

priorité donnée aux transports en commun et était meilleure en termes d'esthétisme et de sécurité, tout en coûtant beaucoup moins cher. Malheureusement, cette proposition de bon sens a été rejetée également.
Je rappelle que le budget alloué aux conseils de quartier se répartit entre le budget de fonctionnement et le budget d'investissement. Je rappelle que le budget de fonctionnement s'élève à 13 000 ¤ pour les quatre quartiers. Il a servi à l'achat de fournitures de bureau – papier, enveloppes, timbres, etc. – ainsi qu'à la location de tables et de bancs destinés aux associations organisant des repas de quartier, et il a enfin permis de participer aux illuminations de fin d'année. Le budget d'investissement s'élève à environ 33 000 ¤ par an pour les quatre quartiers, soit environ 8 000 ¤ par quartier, ce qui est relativement modeste. Il a essentiellement été utilisé pour la création future de zones de stationnement pour véhicules deux roues, notamment rue Buffon, rue des Écoles, rue d'Ulm, rue Poliveau, ainsi que sur le quai de la Tournelle. Il permettra également la pose d'un ralentisseur rue Henri Barbusse. Le budget destiné à ces investissements a donc été délégué au service de la voirie du 5ème arrondissement qui se charge de la réalisation de ces projets.
En conclusion, lors de la réunion plénière de l'année dernière, j'avais vivement regretté que sur des sujets qui préoccupent beaucoup les habitants, comme la baisse de la propreté, les travaux du bus 91 ou le restaurant de la rue de Santeuil, la Mairie de Paris n'ait pas tenu compte des avis et des propositions des conseils de quartier. Force est de constater qu'une année de plus s'est écoulée, que les conseils de quartier ont de nouveau émis des vœux sur ces sujets de première importance et que la Mairie de Paris ne les a toujours pas pris en compte. Le cas le plus absurde étant celui du bus 91 boulevard Saint Marcel, où les accidents que nous avions prévus se sont malheureusement produits, sans parler de l'augmentation de la pollution et des embouteillages récurrents pour un gain de temps quasiment nul. Encore une fois il est regrettable de noter que les promesses de concertation n'ont pas été tenues. La Mairie de Paris semble toujours prendre les conseils de quartier comme de simples réunions d'information.

M. Jean TIBERI
Merci, Mme BENSOUSSAN, pour ce rapport complet. Je passe la parole à la salle qui pourra poser des questions sur le passé, le présent ou l'avenir.

M. André CHAMINADE, du quartier Jardin des Plantes
En relisant le compte rendu de notre séance plénière de l'année dernière, et en particulier mes interventions, ce que nous avions dénoncé à propos du bus 91 s'est malheureusement produit, comme vient de le rappeler Mme BENSOUSSAN. Nous en sommes à de nombreux accidents mortels aujourd'hui. Sans vouloir polémiquer, je souhaite tout de même faire remarquer que ces aménagements du bus 91 sont un véritable danger pour la sécurité publique. En dehors de toute option politique, il est du devoir de la Mairie de Paris de prendre maintenant les mesures nécessaires pour améliorer la situation. Il existe un problème de coordination des feux rouges, un problème d'information des piétons. Je me faisais encore la réflexion samedi dernier en traversant le boulevard Saint Marcel, je me demande comment des personnes non voyantes peuvent maintenant traverser le boulevard. Il s'agit là d'un véritable sujet de sécurité publique et en tant qu'habitants de ce quartier, nous vous demandons, M. le Maire, de bien vouloir vous faire notre interprète auprès de la mairie centrale et de la préfecture de police, car je m'étonne quand même que la préfecture de police ait pu donner un avis favorable à la réalisation de tels travaux. Je vous remercie.

M. Jean TIBERI
Nous en prenons bonne note.

Mme Françoise COURT, du quartier Jardin des Plantes
Puisque aucune de nos propositions n'est retenue par la Ville de Paris, que celle-ci ne tient aucun compte de nos observations, à quoi ces conseils de quartier servent-ils ? D'autre part, au sujet des accidents récurrents qui se produisent boulevard Saint Marcel, est-il possible de se retourner contre la Ville de Paris lorsqu'un accident est dû à ces nouveaux aménagements ?

M. Jean TIBERI
Juridiquement, c'est possible, puisque la ville est responsable.

M. Charles GAZEAU, du quartier Val de Grâce
Toujours à propos du bus 91, la dernière fois nous avons dit que nous demanderions des chiffres comparatifs au service des accidents. Je pense qu'il serait important de quantifier et de valider nos remarques par des chiffres.

M. Jean TIBERI
D'abord, nous n'avons pas encore les chiffres et nous pouvons considérer ce retard sur la réalité des chiffres comme fâcheux. Mais ce qui est certain, c'est qu'entre le 1er janvier et août 2005, le nombre d'accidents et de blessés était déjà supérieur à celui de l'année entière 2004. Malheureusement, depuis le mois d'août jusqu'à ce jour, de nombreux accidents sont survenus, et notamment deux accidents graves mercredi et jeudi dernier, un boulevard Saint Marcel et un boulevard de l'Hôpital. Je vous donnerai les chiffres définitifs lorsqu'ils nous seront communiqués.

M. Charles GAZEAU
Cela pourra permettre d'éviter la polémique.

M. Jean TIBERI
Mais il n'y a pas de polémique.

M. Charles GAZEAU
Il n'y a pas de polémique, mais les chiffres permettront de valider nos remarques.

M. Jean TIBERI
En tout état de cause, au mois d'août 2005 le nombre de blessés était supérieur à celui de l'année entière 2005. Les chiffres jusqu'au 31 décembre 2005 seront sans aucun doute nettement supérieurs. Dans un souci de non polémique, je n'ai pas intégré le décès qui a eu lieu boulevard de l'Hôpital pendant les travaux. Le problème des accidents est une priorité tout à fait capitale sur le plan humain, mais il y a également le problème de la pollution due aux embouteillages constants, sachant qu'il y a également des bouchons dans toutes les rues avoisinantes. Ces aménagements ont coûté très cher pour un gain de temps de deux minutes nous dit-on. Je n'y crois pas, mais je suis, comme vous tous, pour la priorité donnée aux transports en commun. S'il n'y avait pas eu d'autre solution, nous aurions dit oui, et si la Mairie de Paris n'avait pas été pour donner la priorité aux transports en commun, elle aurait eu le droit d'imposer sa politique, mais ce n'est pas cela. Nous avons dit oui à la priorité aux transports en commun, mais en proposant une modalité différente qui aboutissait à peu près au même résultat, qui n'aurait pas posé des problèmes de sécurité ni de pollution et qui aurait coûté beaucoup moins cher. Nous sommes quasiment tous d'accord pour donner la priorité aux transports en commun, mais nous avions une autre solution qui coûtait moins cher, moins polluante et posait moins de problèmes de sécurité. D'autre part, le Maire de Paris avait dit qu'il y aurait concertation, or il ne tient aucun compte de nos remarques. Parfois, nous faisons

des propositions qui peuvent être rejetées, mais dans ce cas précis elles aboutissaient au même résultat. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons que le regretter.

M. Jacques BRUYERE, délégué des piétons du 5ème arrondissement
Après une année écoulée et après bien des réunions de conseils de quartier, les piétons sont toujours mis à rude épreuve. Les poubelles, le bus 91, l'élargissement des trottoirs, la tolérance de l'autre, comme par exemple les terrasses de café, le déballage des étals, les vélos, les rollers, et le dernier à la mode vu à la télé, le Safeway (?). En 2003, 592 piétons sont morts à Paris. Depuis cette date, aucune statistique de la préfecture de police pour nous faire espérer des jours meilleurs pour les piétons.

Mme Hélène GILABERT, du quartier Val de Grâce
J'ai lu dans le document qui nous a été communiqué que le problème de la propreté avait déjà été évoqué à de nombreuses reprises, mais je souhaite l'évoquer de nouveau. Mardi dernier, rue Vauquelin à 16h, il y avait encore des ordures sur les trottoirs ; le jeudi, même chose rue d'Ulm, sachant qu'avec les ordures de l'hôpital et de l'École Normale, le trottoir était impraticable. Je me demande ce qu'il faut faire pour obtenir que les ordures soient enlevées au moins avant midi.

M. Jean TIBERI
Nous aurons l'occasion de revoir sereinement et calmement, dans chaque conseil de quartier, le problème de la propreté. Avant 2001, l'enlèvement des ordures se faisait le matin de 6h à 8h 30. Depuis 2001, la mairie actuelle a décidé de faire effectuer l'enlèvement des ordures de 6h à midi, ce qui est une régression considérable, car entre 8h 30 et midi la circulation dans l'arrondissement est importante. Comme je l'ai expliqué à plusieurs reprises, cela est dû à la suppression d'un certain nombre de bennes dans l'arrondissement. Je ne le comprends pas et nous ne l'acceptons pas. J'ai reçu un grand nombre de lettres de protestation d'habitants du quartier concernant le problème de l'enlèvement des ordures. J'ai reçu un courrier officiel à la suite d'une intervention de la Direction Centrale de la Propreté de Paris, sachant que ce mauvais fonctionnement s'est encore intensifié. Ce courrier stipulait que ce fonctionnement avait été modifié dans le souci d'améliorer la gestion des intérêts du contribuable parisien. Dans certaines rues, le passage se fait avec trois-quarts d'heure de battement, ce qui met les habitants, les gardiens d'immeuble et les commerçants dans une situation inconvenante. Nous allons reprendre ce sujet à chaque conseil de quartier.

Mme Hélène GILABERT
En termes de sécurité, il est interdit de laisser les poubelles longtemps sur les trottoirs. Qui sera pénalisé si à 16h il y a encore des poubelles sur les trottoirs de la rue d'Ulm, par exemple ?

M. Jean TIBERI
C'est la situation la plus optimiste, mais très souvent les bennes passent l'après-midi. De plus, la ville a décidé de sanctionner ceux qui abusent et mettent les poubelles dans la rue, mais c'est au moment où il y a une désorganisation totale que cette pénalisation intervient. Cette contradiction est tout à fait incompréhensible.

Mme Françoise JOHNER-EHRESMANN, du quartier Val de Grâce
Je souhaiterais intervenir sur deux points, d'une part l'aménagement actuel de la place de la Contrescarpe et, d'autre part, la rédaction des procès-verbaux des conseils de quartier. La place de la Contrescarpe avait déjà été évoquée lors d'un conseil de quartier il y a deux ans et

nous avions refusé les propositions qui nous étaient faites. En revanche, ni les riverains, ni les conseillers de quartier n'ont été consultés concernant l'aménagement du haut de la rue Lacépède. L'élargissement du quartier est en cours, mais nous nous inquiétons quant à l'élargissement de la place de la Contrescarpe car rien n'est mentionné sur la feuille qui a été affichée pour tous les riverains immédiats. Une ligne rouge longeant le café de la Contrescarpe va faire l'objet d'un élargissement du trottoir. Qu'en est-il ? Personne n'est prévenu et l'affiche informant de tous les travaux ne mentionne absolument pas cet élargissement.
D'autre part, s'agissant de la rédaction des procès-verbaux des réunions de conseil de quartier, si j'ai bien compris nous donnons un avis consultatif, ce qui me paraît tout à fait normal et nous connaissons parfaitement les raisons pour lesquelles nous participons à ces conseils de quartier, mais en aucun cas nous ne votons sur les mesures prises ensuite. Or, les procès-verbaux des conseils de quartier et les journaux de la mairie laissent entendre que les conseillers de quartier ont voté.

M. Jean TIBERI
Connaissant votre intégrité intellectuelle, morale et éthique, je m'étonne de la contrevérité que vous énoncez. Il y a eu de nombreux votes aux conseils de quartier. Soit vous étiez absente, soit vous n'avez pas fait attention.

Mme Françoise JOHNER-EHRESMANN
J'ai assisté aux conseils de quartier et nous ne votons ni à main levée ni en nos noms.

M. Jean TIBERI
Je crois qu'il y a un malentendu. Les conseils de quartier ne prennent pas de décision, ils émettent des vœux. Nous ne votons pas sur toutes les questions évoquées, mais nous votons lorsqu'il y a un problème particulièrement important. Le bus 91, par exemple, a fait l'objet de plusieurs votes.

Mme Françoise JOHNER-EHRESMANN
Ce n'est pas vraiment un vote, nous émettons un vœu en attendant une clarification.

M. Jean TIBERI
Nous votons sur les vœux.

Mme Françoise JOHNER-EHRESMANN
Mais cela crée la confusion. Je pense qu'il vaudrait mieux indiquer dans la rédaction des procès-verbaux que les conseils de quartier ont émis tel vœu. Ce qui est très différent d'un vote.

M. Jean TIBERI
Mais des vœux sont émis et font l'objet d'un vote. Où est le problème ?

Mme Françoise JOHNER-EHRESMANN
Pour le bus 91, par exemple, nous avons demandé des éclaircissements qui nous ont été donnés, mais certains d'entre nous, dont moi, ont souhaité maintenir le statu quo dans l'attente d'explications complémentaires. Ce qui ne veut pas dire que nous votions contre le projet.

M. Jean TIBERI
Vous n'avez pas été attentive car ce problème a fait l'objet de longs débats, tout le monde s'est exprimé pour défendre le projet de la mairie et puis nous avons fait une contre-proposition qui a été votée et dont la mairie n'a absolument pas tenu compte. Votre question est donc hors sujet. Lorsqu'une question pose problème, le conseil de quartier s'exprime. Et vous avez d'ailleurs vous-même déjà voté.

Mme Françoise JOHNER-EHRESMANN
Toutefois, des réserves sont émises par rapport à l'acquiescement des vœux et tout le monde ne vote pas.

M. Jean TIBERI
Nous avons le détail des personnes qui votent pour, qui votent contre, qui s'abstiennent ou qui ne participent pas au vote. Concernant la place de la Contrescarpe, j'avais fait une proposition à titre d'expérience qui n'a pas été retenue par la grande majorité, mais personne n'a proposé une autre solution. Il ne s'agit pas d'un problème d'aménagement de la place, mais de sécurité par rapport au passage des enfants demandée par les associations de parents d'élèves quelle que soit leur sensibilité, à savoir ralentisseurs, surélévation des passages piétons, élargissement du trottoir rue Lacépède. Cette décision concrétise une demande forte de notre part relayant celle de nombreux parents d'élèves.

Mme Françoise JOHNER-EHRESMANN
Ne pensez-vous pas que le conseil de quartier aurait pu être tenu informé ?

M. Jean TIBERI
Mais nous avons parlé de ce problème au conseil de quartier.

Mme Françoise JOHNER-EHRESMANN
Nous avons parlé de la rue Lacépède à l'emplacement situé tout de suite après la place de la Contrescarpe, mais pas du tout à la hauteur du café de la Contrescarpe.

M. Jean TIBERI
Mais c'est lié.

Laurence BAUFLE
Je suis représentante de parents d'élèves PEP et c'était une demande de parents relative à la sécurité de leurs enfants.

M. André MINOS
Je lève la main depuis le début de la réunion pour demander la parole !

M. Jean TIBERI
Il faut que vous vous calmiez, M. Minos.

M. André MINOS
Il faut que vous vous calmiez vous-même.

M. Jean TIBERI
Mais qui vous a refusé la parole ?

M. André MINOS
Vous-même.

M. Jean TIBERI
Mais c'est Mme Helman qui a demandé la parole ! Permettez que nous terminions avec cette question, après quoi vous aurez la parole.

M. André MINOS
Mais je suis sur cette question. Vous n'avez donc pas besoin de moi !

M. Jean TIBERI
Vous dites n'importe quoi ! Mme Helman a demandé la parole.

M. André MINOS
Le quartier Sorbonne ne vous intéresse pas.

M. Jean TIBERI
Calmez-vous, M. Minos.

M. André MINOS
Voilà une demie heure que je lève la main !

M. Jean TIBERI
Mais nous passons en revue les quatre quartiers et j'ai bien dit tout à l'heure que tous les participants auraient la parole. Ces attaques personnelles ne sont donc pas acceptables.

Mme HELMAN
M. Minos, je vous propose de vous passer le micro et je prendrai la parole ensuite.

M. André MINOS
Merci, Madame. M. le Maire, puis-je me permettre d'abord de vous dire que depuis ma naissance, je m'appelle André Minos. Or, dans un relevé qui n'est pas ancien, je vois que je m'appelle « la salle », alors c'est une erreur qui ne se reproduira certainement pas, mais j'ai des amis qui s'appellent Lasalle, ce n'est pas mon nom, mon nom est André Minos. Puis-je me permettre de vous dire très rapidement que j'ai eu la satisfaction il y a quelques semaines d'entendre M. BAUPIN dire qu'il y avait des problèmes boulevard Saint Marcel. J'aimerais entendre Mme COHEN-SOLAL, dans son domaine, dire qu'il y a des problèmes concernant les piétons sur les trottoirs, mais j'attends toujours qu'elle le dise.
D'autre part, ce qui nous intéresse, c'est la sécurité, et la sécurité c'est aussi bien le plan Vigipirate que les trottoirs qui sont une sécurité pour les piétons. Les travaux de la rue des Prêtres Saint Séverin sont terminés depuis trois semaines et les bornes ne sont toujours pas en service. J'écoute beaucoup et savez-vous ce que disent les habitants ? « Ce n'est pas difficile, M. Minos, c'est parce qu'ils sont protégés ». Et pour les fêtes, il a été demandé de ne pas les mettre. Actuellement, les personnes qui sont fanatiques dans un certain domaine n'ont pas visé Paris, et je souhaite qu'il n'y ait pas un attentat rue des Prêtres Saint Séverin.
En ce qui concerne la place de la Contrescarpe, les quatre quartiers se rejoignent. Si le café situé sur ce trottoir, dont j'ai une photographie qu'un habitant m'a donnée, n'occupait que le tiers de la surface du trottoir, les élèves des écoles pourraient facilement passer. Des travaux exorbitants ont été réalisés boulevard Saint Marcel et boulevard du Montparnasse, mais ici ces travaux coûteux auraient pu être évités. Sur la photographie du café, qui a dû être prise en

hiver ou très tôt le matin, les chaises occupent plus du tiers de la surface utile du trottoir. Le trottoir va être élargi, mais le café va agrandir sa terrasse également. Alors qui remédiera à cela ? Personne. La police dira que ce n'est pas de son ressort, et Mme COHEN-SOLAL dit qu'il faut faire plaisir aux touristes. Nous ne sommes pas les ennemis des touristes, nous ne sommes pas les ennemis des cafetiers, et M. le Maire comme Mme COHEN-SOLAL pourront lire dans mon dernier bulletin, que vous avez tous, que les responsables de mon association, un pour le 5ème et deux pour le 6ème, estiment que si les règlement étaient respectés il n'y aurait aucun problème et nous entretiendrions des relations amicales avec nombre de restaurants et de cafés. Pour moi, la sécurité des piétons, ce sont les trottoirs. Je vous remercie de m'avoir donné la parole.

M. Jean TIBERI
Vous voyez bien que vous avez eu la parole et qu'il est inutile de s'énerver. Jamais nous ne vous avons refusé la parole dans cette assemblée, M. Minos. Il faut donc respecter l'avis de tout le monde. Dès le début de cette réunion, j'ai bien dit que tous les membres du conseil de quartier s'exprimeraient. J'espère que vous êtes satisfait, M. Minos. Il s'agit d'un malentendu.

M. André MINOS
Je serai satisfait lorsqu'il y aura des résultats.

M. Jean TIBERI
Je parle pour l'instant de la forme. Vous ne pouvez pas dire que nous vous avons refusé la parole. Je ne l'accepte pas. S'agissant de la place de la Contrescarpe, il s'agit d'un problème de sécurité des enfants, et cela passe avant tout. J'espère que vous ne serez pas en opposition avec cette orientation. Vous me dites que partant de là, certains cafés peuvent ou pourraient en profiter. Ce n'est pas impossible, mais il incombe aux services de police et aux services de la ville de faire respecter la limitation et la réglementation. De manière plus générale s'agissant du problème des terrasses, j'ai dit qu'il fallait respecter le règlement et que nous pouvions faire preuve de souplesse et de tolérance lorsque le débordement est léger et qu'il ne pose pas de problème de sécurité, notamment pour le passage des piétons. Voilà quelle est ma position. Quant aux règles précises relatives à la place de la Contrescarpe et à la rue Lacépède, la sécurité est seule en cause. C'est l'engagement solennel que je prends. D'autre part, vous évoquez le problème de la rue des Prêtres Saint Séverin. Les plots situés à l'entrée de la rue ont été cassés il y a trois ans. Il a fallu trois ans de combats communs pour qu'ils soient remis en état.

M. André MINOS
C'est grâce à M. Nicolas Sarkozy que les travaux ont été réalisés.

M. Jean TIBERI
J'ai beaucoup d'admiration pour M. Sarkozy et je le soutiens, mais je ne suis pas sûr que votre information soit conforme à la réalité. L'action menée par les conseils de quartier, les conseils d'arrondissement et moi-même ont, à mon avis, suffi, et je ne suis pas certain que M. Sarkozy ait pu avoir dans cette affaire l'autorité nécessaire car ce n'est malheureusement pas lui qui décide. Nous attendons maintenant que tout soit réglé sur le plan administratif pour savoir à qui sera attribué le badge d'accès. Sans doute le curé de la paroisse, la crèche et la bibliothèque. Je pense que ce n'est plus qu'une question de jours. Nous avons attendu des années, mais le problème va être réglé.

M. André MINOS
Les travaux sont terminés depuis trois semaines.

M. Jean TIBERI
Le plus dur était de faire réaliser les travaux, et nous y sommes parvenus grâce à nos interventions multiples, celle du maire, des conseils de quartier, des conseils d'arrondissement, de plusieurs associations, dont la vôtre. Cette action conjointe a enfin permis, après plusieurs années, d'aboutir à ce résultat.

M. André MINOS
Les travaux ont été réalisés grâce à ma lettre à M. Nicolas Sarkozy qui a fait intervenir un chef de cabinet du côté de la préfecture de police qui elle-même s'est adressée à la Mairie de Paris.

M. Jean TIBERI
Permettez-moi d'être sceptique, mais si vous dites du bien de M. Sarkozy, je ne peux que vous approuver.

M. André MINOS
Le personnage n'a rien à voir, c'est tout simplement qu'il est le ministre de l'Intérieur. S'il s'était agi de M. Vaillant, j'aurais félicité M. Vaillant, mais M. Vaillant n'a pas eu le courage de M. Sarkozy.

M. Jean TIBERI
Nous nous en félicitons.

Mme HELMAN
Si vous me permettez de prendre la parole, M. Minos, l'essentiel est que cela ait été fait.

Mme CARRE
Je représente le bas de Mouffetard, mais je prends la parole aussi pour tout le quartier et pour les commerçants. Je souhaite dire que certains commerçants exagèrent, et Mme COHEN-SOLAL connaît bien le problème, aussi bien par rapport aux terrasses que par rapport aux étalages. Ceux-là doivent être sanctionnés. Quand on a un droit de terrasse, il faut le respecter, c'est la loi, et comme vous le disiez, M. le Maire, la sécurité des piétons, notamment des enfants, passe avant toute chose.

Mme CARRE
Dans certaines circonstances, comme les fêtes de fin d'année ou autres, nous pouvons laisser légèrement déborder, mais il est évident qu'il faut faire respecter ce droit de terrasse. Et s'il était réellement respecté, je pense qu'il n'y aurait aucun souci de sécurité ni pour les piétons ni pour les enfants. En ce qui concerne le café la Contrescarpe, il ne faudrait pas que ces travaux entraînent une augmentation de terrasse pour autant. Ces travaux sont destinés à améliorer la sécurité. Si ce commerçant demande à Mme COHEN-SOLAL une extension de terrasse, il faudra voir si vraiment cela n'empiète pas sur la sécurité des piétons et des enfants.
Dans le même ordre d'idée, j'aimerais revenir sur le problème des poubelles et notamment celles des commerçants. Nous avons encore eu un petit problème avec la DPP il y a quelques jours rue de Bazeilles et je demanderai que les services aussi bien de la DPP que de la voirie se mettent d'accord pour que nous n'ayons plus à expliquer au cas par cas, à chaque fois qu'il y a un problème, que nous avons rue Mouffetard un droit de déblaiement d'ordures deux fois

par jour. La DPP ne le sait pas et il faudrait faire le nécessaire pour les en informer et que nous ne soyons pas à chaque fois obligés, à titre personnel, de sortir pour défendre nos adhérents sur la rue. Je vous remercie.

M. Jean TIBERI
Il faut trouver un équilibre.

Mme COHEN-SOLAL
Je souhaite répondre à M. Minos même si je ne suis pas ici en tant qu'adjointe, mais en tant que conseillère de l'opposition du 5ème arrondissement. Nous sommes évidemment bien conscients qu'il y a malheureusement parfois un non-respect des règlements de la ville qui posent des problèmes de sécurité pour les piétons, comme par exemple rue Mouffetard où quelquefois des obstacles sur la voie les jours de marché peuvent occasionner des chutes, ou les terrasses qui débordent et laissent donc peu de place aux passants pour circuler. Je suis d'accord avec vous. La Ville de Paris avait prévu un contrôle pour vérifier et faire des remarques aux commerçants il y a quelques mois, et je me suis fait remonter les bretelles par la majorité du 5ème en disant que j'avais harcelé les commerçants. Cela figure même dans un compte rendu de conseil d'arrondissement. Alors qu'il s'agissait simplement d'avertissements oraux faits aux commerçants et qu'aucun PV n'avait été dressé. Ce que je trouve dommage car les commerçants, comme tout le monde, savent pertinemment que les règlements sont faits pour être respectés par tous, sinon la vie en commun ne serait pas possible. Je trouve important de leur dire de temps en temps que cela ne se fait pas. D'autant que la rue Mouffetard est étroite, que la voie pompiers est également très étroite, alors que les pompiers doivent pouvoir passer tous les jours, y compris le dimanche matin, si jamais un incendie se produisait rue Mouffetard.
En ce qui concerne la place de la Contrescarpe, je n'ai pas vu les travaux dont il s'agit, nous n'en avons pas été informés en conseil d'arrondissement. Si ces travaux sont faits pour sécuriser, il n'est pas envisageable de donner davantage de place au commerçant pour sa terrasse, sinon ce n'est pas la peine de faire des travaux. Je pense que le Maire du 5ème comme moi-même donnerons un avis négatif à toute demande d'autorisation de terrasse.

M. Jean TIBERI
Nous n'allons pas engager une polémique à propos de la rue Mouffetard, mais cette rue a un statut particulier et si elle n'avait pas ce statut particulier, il ne pourrait pas y avoir de terrasse rue Mouffetard. Je vois bien que depuis quelques années, des actions tendent à remettre en cause ce statut. Lorsqu'il y a un abus caractérisé qui peut poser problème en termes de sécurité des piétons, il faut bien sûr être très vigilant, mais il y a eu des tentatives pour tenter de supprimer des commerçants sur le terre-plein de la place Saint Médard et je m'y suis opposé. Certains parfois débordent, ce qui ne pose aucun problème en matière de sécurité. Je connais bien la place Saint Médard, je sais que certains ne respectent pas toujours les règles et il faut les rappeler à l'ordre, mais de là à menacer de supprimer ce qui fait l'un des charmes du 5ème arrondissement, je n'y suis pas favorable. D'autant que c'est un lieu d'appel pour la rue Mouffetard. D'ailleurs, même la paroisse Saint Médard qui est concernée au premier chef serait opposée à toute mesure de suppression.

Mme COHEN-SOLAL
Place Saint Médard, un commerçant a une autorisation de sept mètres sur quatre, qu'il paie à la Ville de Paris, pour vendre devant l'église Saint Médard. C'est en fait l'ancien boucher qui a sous-loué cet emplacement à ce commerçant de fruits et légumes, à un prix que nous ne connaissons pas. Or, j'y vais très souvent et je ne sais pas quel jour les sept mètres sur quatre

sont respectés. C’est plutôt quinze mètres sur trente globalement, qui ne sont pas payés à la Ville de Paris. Je trouve donc normal que la Ville de Paris demande des comptes à un commerçant qui paie très peu pour une occupation très large. D’autre part, il possède un camion de livraison qui a l’autre jour cogné un immeuble à 6h du matin, sachant qu’il met ses plots en place à 6h du matin alors que ce n’est pas un marché. Un morceau de plâtre est tombé, le camion a pris la fuite, il a fallu porter plainte. D’autre part, le curé de Saint Médard m’a saisie en tant qu’adjointe au Maire chargée du commerce parce que certains jours ce commerçant place son camion derrière pour des livraisons, et quand il y a des enterrements à Saint Médard il n’est plus possible de passer. Donc, ce monsieur occupe beaucoup plus de place qu’il n’en a le droit et paie très peu à la ville, il gêne la vie des riverains à 6h du matin qui m’écrivent pour se plaindre, ainsi que celle du curé de Saint Médard. Alors que l’espace réservé aux chanteurs, qui sont très sympathiques, ne posent aucun problème de sécurité et n’empiètent pas, est de plus en plus réduit. Je suis tout à fait pour la présence de commerces, et j’encourage les commerçants à être très nombreux sur la Ville de Paris, car je trouve qu’il n’y en a pas suffisamment, mais à condition de respecter les règles. Sachant que c’est tout simplement un problème de respect. Respect de la ville, respect des habitants, respect de la sécurité. Et quand tout le monde respecte les règles, tout se passe très bien.

M. Jean TIBERI
Pour terminer sur ce point, je tiens à dire que je ne défends personne dans cette affaire. Je dis simplement que je souhaite que l’on maintienne les commerçants sur le terre-plein de la place Saint Médard et ce n’est pas parce qu’une ou deux personnes habitant en face ne supportent pas la présence de commerces sur ce terre-plein que l’on doit les supprimer. S’ils débordent beaucoup, des sanctions doivent être prises. Dire que le matin la rue Mouffetard n’est pas un marché, c’est jouer sur les mots. De la rue de l’Épée de Bois jusqu’à l’avenue des Gobelins, la rue Mouffetard est un marché. Ce n’est pas un marché au sens juridique du terme, bien entendu, mais c’est tout de même un marché. Une ou deux personnes habitant en face l’église se plaignent d’être réveillées le matin par un marché. Oui, c'est un marché, sachant que les marchés sont livrés le matin de bonne heure. On peut demander aux commerçants de faire attention à ne pas faire trop de bruit, mais je ne vois pas comment ils pourraient être livrés à partir de 10h. Si une solution donnant satisfaction à ces deux personnes peut être trouvée, je suis d’accord. Le curé de Saint Médard pour sa part souhaite le maintien et la présence de commerces sur le terre-plein.

Mme Caroline LAMORTHE, du quartier Saint Victor
J’ai une remarque sur la forme et le fond. C’est la première année que je participe à des réunions municipales et je m’étonne que le ton soit aussi polémique, que des plaintes soient émises en permanence. Ma remarque est peut-être très naïve, mais je trouve que cela nuit aux débats de fond. Un des moyens d’y remédier est de retranscrire les interventions, ce qui est très bien fait dans les comptes rendus. Mais un autre moyen serait peut-être, lorsque des vœux sont émis, de demander s’il y a des réserves et de noter le nombre de personnes qui émettent des réserves.

M. Jean TIBERI
Pour éviter toute ambiguïté, la totalité des débats est accessible sur Internet. D’autre part, lorsqu’il y a un vote, nous demandons qui est pour, qui est contre et qui s’abstient ou ne souhaite pas participer au vote. Chacun peut donc s’exprimer.

Mme Caroline LAMORTHE
S'agissant du contenu, je souhaiterais savoir si parler de ce qui va bien dans le 5ème arrondissement, de ce qui est nouveau, relève également des conseils de quartier. Sachant que plein de choses se passent dans l'arrondissement et que les conseils de quartier peuvent être un moyen de le faire savoir.

M. Jean TIBERI
Si vous avez des choses positives à dire, il faut les dire dans les réunions de conseil de quartier. Jusqu'à présent, nous avons été privés de cette joie et nous évoquons surtout des questions négatives comme le problème du bus 91, de la propreté, de la rue de Santeuil.

Mme Caroline LAMORTHE
Je suis présidente d'une association qui s'appelle l'Association Française des Aidants Familiaux, qui a été créée en novembre 2003 après la canicule. Son siège est domicilié dans le 5ème arrondissement, dans le quartier Saint Victor où j'habite. Nous organisons chaque mois des réunions auxquelles tout le monde est convié. C'est gratuit et une psychologue anime le groupe pour permettre aux aidant familiaux de tenir le coup. Si des personnes sont intéressées, je peux leur communiquer le programme 2006.

M. Jean TIBERI
Je vous propose que nous en parlions au prochain conseil de quartier Saint Victor où nous vous accueillerons avec grand plaisir. Par Internet, par affiche et par courrier, le plus grand nombre d'habitants est invité à venir assister aux conseils de quartier et ils ont les mêmes moyens d'expression que les membres du conseil.

M. BARDON
J'aimerais que nous revenions à ce qui nous réunit ce soir, à savoir faire le bilan du fonctionnement des conseils de quartier. Force est de constater que les années se suivent et se ressemblent. Je sais que cela ne plaira pas à Mme la Conseillère ou à Mme l'Adjointe au Maire, mais le moins que l'on puisse dire, c'est que vos efforts et votre participation ne sont pas beaucoup récompensés. Le Maire de Paris a mis en place un Observatoire de la Démocratie locale, structure supplémentaire que vous payez sur vos impôts locaux, dont le but est de voir comment fonctionnent nos conseils de quartiers, comment fonctionnent les SICA, et j'attends avec impatience son rapport pour qu'il nous explique tout le bien qu'il pense du travail que vous avez fait et surtout qu'il nous explique comment le Maire de Paris va tenir compte de vos vœux et d'un certain nombre d'avis que vous avez émis dans ces conseils de quartier.
Tout au long de l'année 2005, vous avez évoqué les problèmes qui font le quotidien de celles et ceux qui travaillent comme vous et qui vivent dans notre arrondissement, que ce soit le bus 91, les problèmes de circulation, de stationnement, les problèmes environnementaux, et vous avez pu constater qu'à chaque fois le Maire de Paris nous dit : « Circulez, il n'y a rien à voir, je décide seul ». Cela s'appelle la démocratie de proximité, et je vous rappelle que cela faisait quand même partie des promesses d'un candidat à la Mairie de Paris qui s'appelait Bertrand Delanoë et qui nous avait expliqué à grand renfort de publicité que vous aviez dans vos mains une partie du sort de l'aménagement de vos quartiers. Depuis un certain nombre d'années que fonctionnent les conseils de quartier, vous avez la preuve vivante que vous êtes des acteurs, que vous pesez énormément sur la vie de vos quartiers puisqu'on tient compte de tout ce que vous dites ici, et que, vous l'aurez compris, la Mairie de Paris et sa majorité s'assoient sur tous les vœux que vous faites.

Je voudrais conclure non pas en étant pessimiste, car cela n'est pas dans ma nature, mais en étant optimiste et en rêvant qu'en 2006, Mme COHEN-SOLAL sera notre interprète ainsi que nos autres collègues de l'opposition municipale auprès du Maire de Paris pour faire en sorte que les vœux que nous adoptons ici en conseil de quartier soient examinés et qu'il en soit tenu compte pour qu'enfin la démocratie de proximité corresponde à une réalité et ne soit pas un leurre. C'est très sympathique de se voir une fois par trimestre, conseil de quartier après conseil de quartier, pour évoquer tous les problèmes qui vous préoccupent, mais si au bout de tout cela, il n'y a rien, sachant que tout ce que nous avons proposé est resté lettre morte, alors pour quoi faire. Je fais toutefois remarquer à nos amis de l'opposition que s'agissant du projet de bus des universités, qui tenait à cœur au maire de l'arrondissement, dont je pensais naïvement que cela allait être transcendantal et que tous les participants au conseil d'arrondissement allaient soutenir cette démarche, on nous a refusé ce qui a été accepté pour le 11ème, le 14ème, le 20ème ou le 18ème arrondissement. J'ai l'impression qu'il y a du sectarisme là-dessous et qu'il y a peut-être une espèce de malédiction sur le 5ème arrondissement.
Donc nous comptons sur vous en 2006 pour continuer à participer à ces réunions de conseil de quartier et nous comptons beaucoup sur les élus de l'opposition locale pour qu'enfin ce que vous réclamez à juste titre puisse voir le jour. Je ferme cette parenthèse, mais je pense qu'il faut de temps en temps replacer les choses dans leur contexte.

Philippe JANNETEAU, du quartier Val de Grâce
Je participe aux conseils de quartier depuis quelque temps et je souhaite faire part de mon expérience dans ce domaine. Le premier sujet qui avait été traité était la modification du PLU. Les deux jours précédents, j'avais fait l'effort de venir en mairie pour étudier le dossier, et j'ai noté quelques observations dont j'ai fait part lors de la réunion du conseil de quartier. Aussitôt après avoir donné ma réaction, on m'a fait un procès d'intention. Ce qui m'a profondément blessé et j'ai trouvé pour le coup que le conseil de quartier était plus une chambre polémique qu'une chambre où se construisent des choses. Depuis lors, je constate également que dans l'organisation au quotidien de ces conseils de quartier, nous ne sommes pas forcément saisis des dossiers au fond qui nous intéresseraient. Nous avons tout à l'heure parlé de circulation. Avons-nous des instruments de mesure et des mesures, par exemple, de la pollution qui accompagne la limitation de la circulation ? Nous sommes sensés représenter des personnes qui, sur le terrain, nous questionnent au quotidien et nous sommes incapables de leur communiquer des données pouvant être reconnues par tout le monde et n'entraînant aucune polémique. Ce qui nous permettrait d'assurer les efforts conduits par les uns et le autres. Vous avez dit, M. le Maire, que le nouvel aménagement du bus 91 faisait gagner environ deux minutes. J'aimerais savoir comment c'est mesuré.
Nous avons évoqué la rue Mouffetard et j'aimerais faire observer, à propos des terrasses et des étalages, que nombre de commerçants de la rue Mouffetard créent des bouchons de clients sur le trottoir qui empêchent de passer. Je pense notamment au vendeur de sandwichs grecs entre la place de la Contrescarpe et la rue du Pot de Fer. Ce n'est peut-être pas un problème d'étalage ou de terrasse, mais quand on remonte la rue du Pot de Fer à 6h 30, les terrasses sont déjà sorties, une benne à ordures ou des camions de livraison sont souvent stationnés au milieu de la rue, et il m'est arrivé de devoir enjamber une table.

M. Jean TIBERI
Nous convions toujours les ingénieurs à venir à nos réunions. Parfois ils ne viennent pas, mais quand ils sont présents, vous pouvez leur poser toutes les questions techniques que vous souhaitez. D'autre part, s'agissant de l'aménagement du bus 91 boulevard Saint Marcel, l'administration et les élus parisiens nous disent que celui-ci permet un gain de temps de deux minutes, toutefois les utilisateurs pensent le contraire. Mais même aurions-nous gagné deux

minutes, le problème n'est pas là. Le problème est celui de la sécurité, de la pollution, de l'esthétique. Pourquoi avoir dépensé des millions d'euros pour gagner simplement deux minutes alors qu'il suffisait de faire confiance à notre bonne foi, sachant que nous étions tout à fait favorables à la priorité donnée aux transports en commun. C'est moi qui ai fait voter le Mobilien lorsque j'étais Maire de Paris, je ne peux donc pas être contre le Mobilien. Ce n'est pas parce que l'on est pour le Mobilien, pour la priorité aux transports en commun que l'on doit faire n'importe quoi. En gardant les couloirs existants et en les protégeant légèrement, nous aurions obtenu le même résultat en dépensant beaucoup moins. C'est ce qui est choquant. Notre proposition coûtait moins cher et allait dans le même sens. Il y a donc eu volonté de refuser la concertation. Il faut au moins que les conseils de quartier soient écoutés s'ils font des propositions de bon sens.
Concernant la rue Mouffetard, le problème est plus complexe parce que ce n'est pas le commerce qui pose problème sur le trottoir puisqu'il est à l'intérieur, mais les gens qui stationnent devant. Pour l'instant, je ne vois aucune solution car on ne peut pas empêcher les gens de stationner. Mais je suis bien sûr ouvert à toute suggestion.

Mme Carole DUFOUR, du quartier Sorbonne
J'aimerais revenir sur les vœux émis par les conseils de quartier car je ne comprends pas la façon dont ils sont transmis à la Mairie de Paris. Par quelle instance sont-ils refusés ?

M. Jean TIBERI
Le problème n'est pas qu'ils soient souvent refusés, mais qu'ils ne soient pas pris en compte. Ces vœux passent ensuite devant le conseil d'arrondissement puis sont transmis à la Mairie de Paris.

Mme Carole DUFOUR
Je ne suis pas politique, donc je ne connais pas ces instances.

M. Jean TIBERI
Il n'est pas nécessaire d'être politique pour s'y intéresser. L'intégralité de la réunion du conseil de quartier est mise sur Internet afin d'éviter toute discussion. Ensuite, les vœux passent devant le conseil d'arrondissement puis sont envoyés à la Mairie de Paris, et c'est cette dernière qui tranche.

Mme COHEN-SOLAL
Une fois que ces vœux sortent de la mairie du 5ème, le maire d'arrondissement doit les présenter devant l'une des commissions.

M. RULLIER
Concernant le fonctionnement du conseil de quartier, je pense que si nous sommes là ce soir, c'est aussi pour que cette réunion soit utile et permette d'améliorer le système, sachant que tout système est perfectible. Tout d'abord, je voudrais reprendre une remarque de M. BARDON qui s'est fait ce soir l'apôtre et le chantre de la démocratie de quartier. C'est heureux car je rappelle que le 5ème a été le dernier arrondissement à se doter de ces conseils de quartier.

M. Jean TIBERI
Mais c'est totalement faux !

M. RULLIER
L'année dernière, sont parus les actes du Printemps de la Démocratie Locale. Chacun pourra consulter ce dossier qui mentionne la date à laquelle les vingt conseils de quartier, dans les vingt arrondissements de quartier, ont été mis en place. Or, le 5ème arrondissement a été le dernier quartier de Paris à se doter de conseils de quartier. Aujourd'hui, ils fonctionnent, nous en sommes tous ravis et nous sommes tous là. L'an dernier, Mme BENSOUSSAN, en présentant le même bilan, constatait que sur les soixante-neuf interventions, 48% avaient obtenu une réponse. Cela fait moins d'un an que j'assiste aux conseils de quartier et je suis surpris de constater que, d'une part, tous les vœux émis par un conseil de quartier ne sont pas systématiquement présentés à un conseil d'arrondissement. Ils le sont en général, mais certains disparaissent. D'autre part, M. TIBERI connaît très bien le fonctionnement de ces vœux et sait qu'une fois adoptés par le conseil d'arrondissement, ils doivent être présentés à l'une des commissions du Conseil de Paris pour être pris en compte par la Mairie de Paris. Sinon comment, si ce n'est par la grâce du Saint Esprit, la Ville de Paris pourrait-elle avoir connaissance de ces vœux émis ? Je souhaite également à l'avenir que nous ayons une information plus complète qu'aujourd'hui sur les dates de réunion de ces conseils de quartier, qui d'ailleurs pourraient se réunir dans une grande salle et non une petite.

De la salle (Mme …)
Je ne suis pas d'accord, vous nous répétez toujours la même chose.

De la salle (Mme …)
Mais vous pouvez constater que la salle est à moitié vide.

M. RULLIER
Cette réunion n'est pas ouverte au public. En général, il n'y a aucun affichage dans le quartier annonçant les réunions de conseil de quartier. Je parle des réunions ordinaires des conseils de quartier.

De la salle (M. …)
Nous ne sommes pas dans une réunion politique !

M. RULLIER
Mais je parle des conseils de quartier. Ensuite, lorsque les conseils de quartier se réunissent, peut-être faut-il les informer totalement. Je prendrai l'exemple concret du conseil de quartier Sorbonne du 9 novembre où vous nous avez présenté un vœu sur un sujet qui n'était pas à l'ordre du jour et qui concernait l'exposition qui avait lieu place de la Sorbonne relative aux travaux à l'intérieur de la Sorbonne. Cette exposition a été jugée inesthétique par certains riverains et un vœu a donc été adopté à la fin de cette réunion demandant à ce que cette exposition soit écourtée. Mais à aucun moment, le Maire du 5ème n'a averti les conseillers de quartier qu'il avait donné son autorisation sur cette exposition au mois de septembre, tout en étant parfaitement informé de son contenu et de sa durée.
Par ailleurs, ce soir nous avons beaucoup parlé de sécurité qui est une préoccupation importante des habitants du 5ème arrondissement. Cependant, il y a des sujets importants de sécurité et de santé publique qui ne sont jamais évoqués au cours des conseils de quartier. Je citerai deux exemples. Le premier exemple est celui du désamiantage de Jussieu, problème de santé publique qui concerne beaucoup d'habitants du 5ème travaillant à Jussieu et où les retards, hélas, s'accumulent. Le second exemple est le problème de l'amiante à Censier, qui a donné lieu cette semaine à une manifestation assez impressionnante d'étudiants et de l'ensemble du corps professoral. Il est urgent de faire réaliser des travaux de sécurité car il y

va de la sécurité des étudiants et des enseignants. Encore une fois, l'État ne remplit pas ses obligations. Je pense que les conseils de quartier devraient être saisis de ces questions importantes.
Pour conclure, je souhaite faire trois propositions, à savoir mieux impliquer les habitants et les conseillers de quartier, mieux les associer dans l'élaboration de l'ordre du jour et dans la rédaction des procès-verbaux, mieux les associer dans la gestion du budget et aller vers un budget participatif.

M. Jean TIBERI
Nous devons garder notre calme et notre sérénité devant un tissu de mensonges aussi flagrants. S'il y a bien des conseils de quartier où la vie démocratique joue, c'est, je crois, dans le 5ème. Le conseil de quartier est composé de trois catégories de représentants, dont un tiers d'habitants. Des milliers de journaux ont été distribués dans l'arrondissement pour permettre aux habitants de se porter candidats. Je crois qu'aucun autre arrondissement n'a fait une information et une publicité aussi fortes et importantes. Il y a eu beaucoup de candidats d'ailleurs. Ensuite, nous avons procédé à un tirage au sort en présence d'un huissier. Quel est ce papier, M. RULLIER ? Que signifient ces méthodes ?

M. RULLIER
C'est le résumé de ma proposition.

M. Jean TIBERI
Nous ne sommes pas là pour faire de la propagande !

M. RULLIER
Ce n'est pas de la propagande, c'est une proposition. Peut-être faudrait-il que nous en discutions. Je souhaite avoir l'avis des conseillers de quartier. Je l'ai déjà distribué au conseil d'arrondissement.

M. Jean TIBERI
Ces problèmes que vous soulevez ont déjà été évoqués au conseil de quartier et ont fait l'objet d'une grande discussion et d'un vote. À une immense majorité, ces propositions ont été rejetées par le conseil de quartier. Dans ce cas, pourquoi en reparler ce soir ? Vous remettez donc en cause une décision du conseil de quartier.

M. RULLIER
Non, c'était au conseil d'arrondissement, M. le Maire.

M. Jean TIBERI
C'est le conseil de quartier Sorbonne du mois de mai 2005, ce n'est pas le conseil d'arrondissement. C'est un mensonge de plus.

M. RULLIER
Le conseil de quartier n'a jamais été saisi de cette proposition.

M. Jean TIBERI
Mais vous étiez présent et nous avons voté !

M. RULLIER
Nous ne parlons pas de la même chose.

M. Jean TIBERI
Aucun conseil de quartier ne fonctionne aussi librement que celui-ci. J'invite à tous les conseils de quartier ceux qui ont souhaité être membres du conseil de quartier mais qui n'ont pas été tirés au sort. Je crois qu'aucun autre conseil de quartier ne le fait.

M. PICARD
Je suis professeur des universités. J'assiste à ces conseils depuis des années et je n'ai jamais entendu cela. Si un conseil de quartier vote des résolutions qui ne sont jamais retenues, je demande à ne plus faire partie du conseil de quartier car cela ne sert absolument à rien.

M. Jean TIBERI
Contrairement à ce que vous dites, des affiches sont apposées dans tout le quartier, chez les commerçants. Il y a également Internet et l'affichage à la mairie. Je crois qu'aucun arrondissement ne fait une information aussi forte sur les conseils de quartier. Vous avez dit que la salle était trop petite. Les conseils de quartier réunissent une soixantaine de personnes. En cas de problème préoccupant, il peut être amené à accueillir deux ou quatre cents personnes, auquel cas la réunion a lieu dans la salle des fêtes. C'est un nouveau mensonge éhonté pour tenter de jeter un discrédit sur les conditions de travail. Quant aux débats, toutes les personnes membres du conseil de quartier et les habitants peuvent évoquer en questions diverses les sujets qui les intéressent. Et tous les conseillers de quartier sont sur le même pied d'égalité et ont le droit de proposer le débat. Tout le monde peut s'exprimer. Tous les vœux qui posent problème sont automatiquement transmis au conseil d'arrondissement, puis envoyés automatiquement par le secrétaire général au Maire de Paris qui prend la décision. D'ailleurs, souvent mais pas toujours, il nous répond qu'il est d'accord ou non. Mentir à ce point est stupéfiant !
Vous avez pris l'exemple de la place de la Sorbonne. C'est encore un mensonge éhonté ! Quelques jours avant, sans que l'on m'ait demandé mon avis, on m'a dit qu'il y aurait une exposition place de la Sorbonne, sans m'en préciser ni la durée ni les modalités. L'idée de cette exposition était bonne, mais elle était d'une laideur absolue et n'apportait rien sur le plan intellectuel.

M. RULLIER
Mais vous étiez d'accord.

M. Jean TIBERI
Je n'étais pas opposé à une exposition limitée dans le temps. Je l'ai toujours dit.

M. RULLIER
Non, pas au conseil de quartier Sorbonne.

M. Jean TIBERI
Mais vous mentez ! Je répète que j'étais favorable à une exposition à condition que nous soyons informés de la durée et de l'état de l'exposition, c'est tout. Donc vous mentez une fois de plus. Quant aux universités, je n'ai aucune leçon à recevoir de vous dans cette affaire. Je me suis battu pour défendre les universités et c'est moi-même qui ai signé un contrat avec M. Jack Lang, ministre de l'Éducation nationale de l'époque, qui était socialiste. Et ce dans l'intérêt de Paris. C'est la première fois qu'un accord a été signé. Allez voir la zone Tolbiac Masséna dans le 13ème arrondissement où l'université Paris 7 va être installée. Allez voir le collège Sainte Barbe dans le 5ème où des travaux sont en cours pour y installer une

bibliothèque et une salle de lecture pour les étudiants. Dire que je ne m'intéresse pas aux universités est une plaisanterie de mauvais goût ! De grâce, évitez le mensonge et la polémique stérile. Vous ne m'impressionnez pas. Continuez à être agressif, de mauvaise foi, cela ne me touche en rien, je reste calme et serein. Nous appliquons la démocratie. Ce que je vous reproche, ce n'est pas tant de ne pas pratiquer la concertation, ce qui est déjà grave en soi, mais de dire que vous la pratiquez, et lorsque nous demandons quelque chose, la réponse est non.

M. DEBOISE
Je représente les Combattants Volontaires de la Résistance et je ne suis pas venu ici pour recevoir une leçon de démocratie. Je préfère m'en aller.

De la salle (M. …)
Aujourd'hui, nous sommes là pour faire un bilan. J'étais là l'année dernière, j'étais là l'année précédente, je suis là depuis le début des conseils de quartier et le bilan est le même que celui de l'année dernière, c'est-à-dire nul. Malheureusement, ce n'est pas propre au 5ème arrondissement. Je suis quelquefois invité dans d'autres arrondissements qui n'ont pas les faveurs de la majorité actuelle, donc de la Mairie de Paris, et c'est exactement la même foire. Il n'y a pas d'autre mot. Dans la majorité des arrondissements qui sont dans l'opposition, contre M. Delanoë, c'est la foire complète et tous les gens se plaignent que ces conseils de quartier sont un leurre. Je suis là depuis le début et nous n'avons jamais pu aboutir à quelque chose de positif. Pour vous répondre, M. RULLIER, vous ne connaissez pas votre sujet, vous n'avez pas d'expérience et vous êtes un peu jeune, permettez-moi de vous le dire, pour donner des leçons de démocratie. En tout cas, il y a dans le 5ème arrondissement une liberté de parole qui existe peu ailleurs, donc j'aimerais que vous soyez respectueux des personnes qui sont ici depuis longtemps, et arrêtez de dire n'importe quoi. Ce n'est pas du tout constructif et cela ne nous rend pas service. Merci.

M. André MINOS
Je voulais simplement dire que l'association que j'ai créée et que je préside depuis plus de vingt-cinq ans n'a jamais été ennemie des commerçants. Demain, dans un conseil de quartier d'une mairie voisine, je présente un projet de marché alimentaire deux fois par semaine sur les places Saint-Michel et Saint André des Arts. Toutefois, il est un droit du piéton auquel je tiens absolument, et j'ai demandé – et je le redemanderai – que l'on respecte un article du règlement des concessions sur la voie publique qui stipule que celles-ci sont accordées à titre précaire et peuvent être révoquées dans les cas de multiplication de non respect du règlement. C'est la raison pour laquelle j'ai évoqué un établissement, dont j'ai montré les photos à M. le Maire et à Mme COHEN-SOLAL, qui occupe la totalité du trottoir tous les étés du côté de la rue Descartes. Or, si on lui interdisait d'installer sa terrasse au mois de juillet en cas de non-respect du règlement, je puis vous assurer que tout rentrerait dans l'ordre.

M. Jean TIBERI
Mme COHEN-SOLAL, chargée du commerce, aurait pu vous entendre, M. Minos, mais à l'évidence le débat démocratique ne l'intéresse pas.

M. BAETCHE
Je suis atterré par l'attitude de M. RULLIER et de Mme COHEN-SOLAL, qui ne supportent pas que l'on ne soit pas de leur avis. C'est en conseil d'arrondissement qu'a été voté à l'unanimité et adopté, y compris par Mme COHEN-SOLAL et M. RULLIER, le cadre dans lequel se déroulent les conseils de quartier, défini en plusieurs articles très précis. Par

conséquent, il est faux de dire qu'il n'y a pas de démocratie. Je suis désolé, M. le Maire, de constater leur mauvaise foi. Il est regrettable de constater que l'on ne supporte pas le débat. D'autre part, concernant les points qui ont été abordés, je me souviens que c'est vous, M. le Maire, qui avez demandé à la Mairie de Paris le marquage au sol des emplacements des terrasses et je me souviens même qu'il était question de le faire avec du cuivre pour qu'il soit impossible à enlever. Ce n'est manifestement pas vous, M. le Maire, qui empêchez quoi que ce soit, sachant que c'est Mme COHEN-SOLAL qui a la main définitive sur le respect du mètre soixante sur les trottoirs. Donc, qu'elle fasse son travail. C'est tout ce qui est lui demandé, à juste titre, par M. Minos. Pourquoi Mme COHEN-SOLAL n'intervient-elle pas à ce sujet pour dire qu'elle va faire en sorte que les commerçants dont elle a la charge respectent les textes juridiques, législatifs et réglementaires ?

De la salle (Mme …)
Une proposition positive pourrait être de demander aux commerçants d'afficher leur droit de terrasse en indiquant les mètres concernés, c'est-à-dire la concession qu'ils louent à la Mairie de Paris. Ce qui pourrait permettre à chacun d'entre nous d'intervenir quand ceux-ci ne respectent pas le règlement.

Mme CARRE
Étant donné qu'il s'agit aujourd'hui de faire le bilan, je pense que nous reverrons le problème des terrasses à un autre moment, mais je m'engage vis-à-vis des associations concernées, en tant que responsable des commerçants, à étudier ces propositions, en précisant toutefois à M. Minos que les plots en cuivre sont tellement incrustés dans le macadam qu'il est absolument impossible de les retirer. À moins qu'il y ait des délinquants chez les commerçants, auquel cas il faut vraiment le stigmatiser et les montrer du doigt. Quant aux autres, il ne faut pas faire un amalgame ni une généralité.

M. André MINOS
Il suffit de ficher les contrevenants.

Mme CARRE
Non, je ne veux pas qu'on fiche. Ficher les gens, c'est très grave.

M. Jean TIBERI
D'une part, le fichage me gêne car cela rappelle certaines choses, donc soyons prudents. D'autre part, les services de police, les services de la ville et les commerçants connaissent la réglementation, ils n'ont pas besoin d'un affichage. Il suffit d'appliquer les textes existants.

Mme Françoise PICHON, quartier Saint Victor
J'aimerais savoir où en est le dossier, qui me paraît très important pour ne pas dire plus important, de l'Institut Physique du Globe.

M. Jean TIBERI
Le permis de construire a été donné.

Mme Françoise PICHON
Combien d'étages y aura-t-il ? Le restaurant sera-t-il situé au-dessus ?

M. Jean TIBERI
Nous avons déjà évoqué ce sujet à deux reprises, mais si vous le souhaitez, écrivez-nous pour que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Mme Françoise PICHON
J'aimerais en effet que nous puissions en reparler dans un conseil de quartier car ce sujet est trop important.

M. Jean TIBERI
Nous en parlerons au prochain conseil de quartier.

De la salle (M. …)
Je souhaiterais faire deux observations. Nous avons beaucoup parlé ce soir du fonctionnement des conseils de quartier. Je voudrais rappeler quand même que les conseils de quartier sont une émanation d'assemblées délibérantes locales et que ce sont les règles des assemblées délibérantes locales qui doivent s'appliquer. Par conséquent, il est tout à fait normal, et vous avez eu tout à fait raison, M. le Maire, de le faire, que lorsque le conseil de quartier émet un vœu, il le fasse par un vote. C'est à juste titre que le procès-verbal de nos conseils de quartier relate les vœux que nous émettons.
Nous avons ensuite beaucoup parlé de la rue Mouffetard. Je voudrais dire combien, en tant qu'habitant du 5ème arrondissement et plus particulièrement du quartier Jardin des Plantes, je suis attaché à cette rue. D'abord attaché aux commerçants de cette rue qui ont fait un effort considérable pour l'animation des fêtes de fin d'année, notamment en termes d'illumination, et j'estime que le caractère convivial de cette rue ne saurait être remis en cause. J'ai grand plaisir le samedi après-midi à y prendre un petit café en terrasse. Je ne me suis jamais senti en insécurité rue Mouffetard. Et je pense que les gens dégageraient le passage si les sapeurs pompiers devaient intervenir. La rue Mouffetard et la rue de Bazeilles ne sont peut-être pas des marchés au sens juridique du terme, mais je rappelle que lorsque nous avons travaillé sur ce qui devait devenir la loi du 29 décembre 1986 qui, je le rappelle, est la première loi qui a conféré au Maire de Paris des pouvoirs de police et qui est une loi particulièrement démocratique, ce sont les petites charrettes de l'époque, ce que l'on appelait les petits commerçants de la rue Mouffetard et de la rue de Bazeilles qui sont à l'origine d'un pouvoir de police reconnu au maire en matière domaniale. Cette tradition commerciale du quartier doit être maintenue et nous comptons, et nous savons que nous pouvons compter sur vous pour maintenir cette tradition. Merci, M. le Maire.

M. Yves LAYOUS, quartier Val de Grâce
Je me pose la question par rapport au bilan des commerçants et à la lecture réelle des interrogations sur un certain nombre de points. On parle de créer des commerces, Mme COHEN-SOLAL l'a évoqué tout à l'heure, ce que je trouve très bien. J'entends toutefois à l'heure actuelle un certain nombre de commerçants dire qu'ils ont beaucoup de mal à faire leur métier pour des raisons diverses, notamment des problèmes de transport. J'ai une question que je vous demande, M. le Maire, de bien vouloir transmettre, à propos du Mobilien 91. L'étude préalable indiquait que les commerçants situés sur l'ensemble du parcours du Mobilien 91 ont été interrogés. J'ai posé la question à beaucoup de commerçants dont certains sont en groupement et d'autres pas et j'ai pu constater qu'ils n'ont pas été interrogés. J'aimerais savoir qui a interrogé les commerçants, à quelle date, avoir les comptes rendus, et savoir quelles ont été les pertes en termes de chiffre d'affaires dans le secteur du Val de Grâce, sachant qu'un certain nombre de commerçants sont actuellement aux abois et le disent. Cela m'est d'autant plus facile que je ne suis pas commerçant.

M. Jean TIBERI
Nous avons voté un vœu au conseil d'arrondissement demandant à la Ville de Paris de bien vouloir réaliser une étude sur les pertes considérables qu'ont engendré pour les commerçants les travaux du Mobilien, pendant et après, notamment sur le boulevard Saint Marcel.

M. BARDON
Ce vœu n'a pas été accepté par l'exécutif parisien. Sachez, pour votre information, que le même type de vœu a été présenté dans le 15ème arrondissement par rapport aux inconvénients engendrés par les travaux du tramway, et qu'il a été accepté.

De la salle (M. …)
Je trouve dommage que Mme COHEN-SOLAL et M. RULLIER soient partis. C'est encore une fois une preuve d'incorrection et j'aimerais que soit noté dans le procès-verbal de cette assemblée que ces personnes sont parties avant la fin de cette réunion. Il est bien dommage qu'on ne puisse avoir de réponse. Quand on est un élu, on a un minimum de devoir à rendre aux personnes ici présentes, et on n'a aucune raison de partir avant la fin de la réunion. Sachant que ce n'est pas la première fois que cela se produit.

De la salle (Mme…)
Mais M. RULLIER a été insulté *(intervention sans micro)*

De la salle (M. …)
Excusez-moi, chère madame, je ne l'ai pas du tout insulté. Je lui ai simplement dit qu'il était un peu jeune pour donner des leçons de démocratie. Ce n'est pas une insulte.

Mme CARRE
Je vous informe qu'une commission à la Chambre de Commerce s'occupe des baisses de chiffre d'affaires, dont je pourrai vous communiquer les coordonnées.

M. Paul HANTZBERG
J'ai une interrogation qui ne concerne pas vraiment le bilan dont il est question ce soir. Nous savons que la circulation à Paris est devenue impossible, que la pollution ne cesse d'augmenter. Il s'avère que plus de 50% de la pollution seraient liés aux difficultés de circulation. Dans la mesure où vous-même, M. le Maire, vous vous présentez à la candidature, j'aimerais savoir si vous allez vous doter d'outils permettant d'évaluer réellement ces pics de pollution et de savoir si nous pouvons les lier à la difficulté de circuler dans Paris.

M. Jean TIBERI
Je crois qu'il devrait y avoir, de manière démocratique, sachant que c'est un terme très employé par certains, un contrôle public de la pollution et avec les parties concernées, qu'elles soient de la majorité ou de l'opposition. La lutte contre la pollution, la priorité aux transports en commun, l'équilibre à trouver entre la voiture et les autres moyens de transports devraient être partagés par tout le monde. C'est une question de bon sens. Nous avons demandé que des études soient réalisées concernant les bouchons dans le secteur du boulevard Saint Marcel, mais pour l'instant rien n'a été fait. Dans la mesure où le nombre d'autobus n'augmente pas, cela n'apporte rien. Nous le disons calmement, sans esprit de polémique. Il y aurait polémique si nous étions contre la priorité aux transports en commun, mais nous sommes pour, donc dialoguons au moins sur les modalités. D'ailleurs, une importante réunion

a eu lieu ici à propos du plan de développement urbain, où environ quatre cents participants se sont exprimés et ont fait part calmement de leur mécontentement. Je vous remercie.